

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2324

06 – ALPES-MARITIMES

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANTIBES

Jugement d'ouverture

Date : 2 juin 2026.

Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

901 156 323 RCS Antibes.

CHANCE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Enseigne : L'Envers.

Activité : restauration traditionnelle et tous types de restauration avec services en salle, à emporter, le click and collect et la livraison, gestion d'établissements de bar à café, bar à vin et à bar de spiritueux, production et commercialisation de produits alimentaires et de toutes boissons, organisation d'événements, location de salle, la commercialisation de produits et matières liés directement ou indirectement à la restauration, spécialité de barbecue, sauces, épices, viandes et autres produits alimentaires, vente de matériel et accessoires de cuisson, vente de mobilier et objet de décoration, l'acquisition, la location, la gestion, l'entretien, la sous-location ou mise à disposition, notamment aux sociétés, de tous terrains, immeubles, biens et droits immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire ou locataire et plus généralement, la gestion de tout bien immobilier, exploitation de noms commerciaux, logos, merchandising..

Adresse : 167, Promenade des Flots Bleus, 06700 Saint-Laurent-du-Var.

Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 2 décembre 2024, désignant mandataire judiciaire Selarl Gm Prise en la Personne de Maître Lionel Mariettan tournamy 700 bât a 700 avenue de Tournamy 06250 Mougins. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.